

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-519

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-519

Soutien à l'économie de proximité - Convention de partenariat 2022 avec la Chambre de Métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMANA33) - Programme d'actions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Consciente du rôle stratégique des entreprises de proximité (commerces/artisans/services aux personnes et aux entreprises) en termes d'activité économique, d'emplois, de qualité de vie et de lien social, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son soutien à ces activités essentielles pour l'ensemble du territoire.

Durant la crise sanitaire, Bordeaux Métropole a démontré sa détermination à soutenir au mieux ses commerces et ses artisans en adoptant un Plan d'urgence en faveur de l'économie locale puis un Plan de relance ambitieux (Délibération de novembre 2020 et délibérations adaptatives suivantes) dont les chambres consulaires ont été des partenaires actifs et opérationnels.

En parallèle, soucieuse de poursuivre les efforts engagés, la Métropole s'est dotée d'un Schéma de développement économique (délibération du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021) contenant un programme pluriannuel à engager et détaillé dans la fiche « soutenir l'économie de proximité ». Cette dernière contient plusieurs actions spécifiques à l'artisanat visant à accompagner ce secteur dans la levée des contraintes à son développement, et à sa transition.

Avec 21 848 entreprises et 25 000 salariés recensés au 1er janvier 2022 sur le territoire métropolitain, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2022 son partenariat privilégié avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde (CMANA33), dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et de lancement de nouvelles opérations étroitement liées aux mutations en cours et à venir de ces activités et de leur environnement.

Bilan des actions réalisées en 2021

L'année 2021 a été, comme la précédente, une année particulière en raison de la continuation de la crise sanitaire et économique. Bordeaux Métropole et la CMANA33 ont dû s'adapter aux contraintes conjoncturelles et les actions initialement prévues ont pu être mises en œuvre de manière satisfaisantes.

Le bilan de ces actions ainsi que leur budget définitif sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Un programme d'action partenarial renouvelé pour 2022

Les actions prévues pour 2022 par la CMANA33 et soutenues financièrement par la Métropole se sont diversifiées et reposent sur six axes opérationnels, récurrents ou nouveaux, tous en cohérence avec le Schéma de développement économique métropolitain.

AXE 1 : Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Continuer à identifier et spécifier les besoins immobiliers des artisans à l'échelle de la Métropole pour mieux les intégrer dans les projets immobiliers.
2. Accompagner les projets de création d'espaces économiques à vocation artisanale portés par la Métropole, tant sur le volet opérationnel, qu'en phase de commercialisation.
3. Accompagner la requalification de la zone d'activité de la Mouline à Carbon-Blanc.
4. Étudier les liens entre l'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le tissu artisanal.

AXE 2 : Accompagner la transmission/reprise des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Organisation de trois ateliers (présentiel ou distanciel) sur des thématiques en lien avec la transmission d'entreprise, comme des rencontres flash avec les partenaires incontournables (URSSAF, experts-comptables, notaires, Conseil régional NA...).
2. Accompagnement individuel de 20 entreprises.
3. Etude sur les nouvelles modalités de reprise d'une entreprise.

AXE 3 : Accélérer la transition écologique des entreprises artisanales

Actions prévues :

1. Accompagnement collectif et sensibilisation à la thématique « environnement et économie circulaire ». 16 ateliers thématiques d'une demi-journée sur les thèmes du développement durable et de l'économie circulaire, seront proposés aux artisans.
2. Organisation d'une réflexion sur la question de la mobilité des artisans.

AXE 4 : Accompagner la mutation de la filière automobile artisanale (entretien et réparation de véhicules)

Actions prévues :

1. Poursuite du diagnostic économique de la filière automobile artisanale portant sur de nombreux aspects : volumétrie et typologies des établissements (âge, nombre de salariés, métiers...), caractéristiques immobilières, rencontres avec les acteurs de la filière (organisations professionnelles, centres de formation...). 40 entretiens individuels avec les chefs d'entreprise permettront en parallèle d'apporter des informations qualitatives indispensables à la compréhension de leurs besoins et de leurs attentes.
2. Elaboration d'un plan d'actions spécifique à la filière pour accompagner cette mutation.

AXE 5 : Aider les artisans à améliorer leur réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

Actions prévues :

1. Identification en amont de la consultation de 3 marchés potentiels portées par Bordeaux Métropole sur lesquels les artisans pourraient se positionner. Critères de sélection : marché <100 000€ ; date prévisionnelle de lancement > 1 mois.
2. Promotion et diffusion de ces marchés métropolitains auprès des artisans, communication également sur les démarches de simplification mises en place par les collectivités (baisse du seuil de déclenchement des avances, limitation des garanties financières notamment).
3. Formation et accompagnement des artisans sur la réponse au marché public identifié jusqu'au dépôt de la réponse.

AXE 6 - Organisation d'un concours sur la rénovation énergétique de l'habitat privé**Actions prévues :**

1. Accompagnement à la rédaction du cahier des charges du concours en partenariat avec les services métropolitains (rénovation énergétique ; centre mise en valeur du patrimoine...) : mobilisation des professionnels (communication envers les artisans ciblés au travers des moyens de la CMANA33, accompagnement des entreprises afin de favoriser les candidatures, diffusion/relais auprès des organisations professionnelles : Confédération artisanat et petites entreprises bâtiment (CAPEB), Fédération française du bâtiment (FFB), Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFA), Ordre des architectes),
2. Lancement du concours à la Chambre des métiers en partenariat avec Bordeaux Métropole,
3. Participation aux réunions techniques, comités de pilotage et commission du jury,
4. Soutien à la mise en place de l'évènement final de remise des trophées à Bordeaux Métropole,
5. Valorisation des résultats du concours et des productions : communication via les outils de la CMANA33 ainsi qu'au travers de réunions de partage d'expériences.

AXE 7 - Enquête sur l'évaluation des besoins et proposition d'un plan d'action pour conforter l'artisanat en rive droite - Préfiguration OIM Arc Rive Droite

1. Diagnostic du territoire
 - Etat des lieux général du territoire
 - Enquête auprès des artisans et porteurs de projets et identification de leurs besoins
 - Analyse de l'enquête et synthèse
2. Elaboration d'un plan d'action en faveur de l'OIM, en matière de formation initiale ou continue des artisans, d'économie circulaire, d'identification de fonciers pour le développement des activités artisanales....

Le programme d'action 2022 est présenté en détail en annexe 2 de la présente délibération.

Budget prévisionnel global

La mise en œuvre des actions présentées ci-avant implique une mobilisation de moyens humains et financiers plus importante que les années précédentes.

Le budget alloué chaque année entre 2017 et 2020 s'élevait à 90 000 € TTC, montant pris en charge à parts égales par les deux institutions.

En 2021, le renforcement du programme d'action a mobilisé un budget plus important de

125 000 € TTC. Aussi, la participation financière de Bordeaux Métropole a été portée à 62 500 € sous la forme d'une subvention versée à la CMANA33. Les 62 500 € complémentaires ont été pris en charge par la Chambre.

Pour cette année, compte tenu de l'élargissement des actions menées, le budget prévisionnel du programme d'action a été estimé à 160 190 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole versera à la CMANA33 une subvention d'un montant maximum de 80 000 €, le reste des dépenses étant pris en charge par la Chambre.

Le détail des éléments budgétaires est également présenté en annexe 2 de la présente délibération.

Pilotage et suivi des différentes actions :

Pilote : CMANA33

Comité de suivi : Services de Bordeaux Métropole (Direction du développement économique, Pôles territoriaux, OIM Rive droite, et autres directions associées selon les domaines d'intervention), Direction développement économique de la CMANA33

Comité de pilotage : Elus référents

La mise en œuvre du plan d'actions 2022, le budget correspondant, et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMANA33, convention dont le projet figure en annexe 4 de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par la CMANA33, en date du 30 juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMANA33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la Métropole sur l'année 2022, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'action 2022 élaboré et mis en œuvre en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine – Gironde,

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat

Nouvelle Aquitaine - Gironde et Bordeaux Métropole pour l'année 2022, ci-annexée à la présente délibération,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 80 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine - Gironde pour la mise en œuvre du programme d'action 2022 en faveur de l'artisanat de la métropole bordelaise tel que décrit ci-avant,

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 657381, fonction 61,

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	